



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^e séance du mardi 22 septembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/46 de la Municipalité, du 11 octobre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre Conscience « *Lausanne "Zone hors TiSA" : que ça se voie !* »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-deux septembre deux mille vingt.

La présidente :



Le secrétaire :